



# DESTINATION SPECTACLE

29 octobre au 2 novembre 2018

**CDSA 38**

7 Rue de l'Industrie 38 327 EYBENS Cedex

Tel. : 04.76.26.63.82 / Mobile : 06.33.54.79.55

E-mail : emilie.cdsa38@gmail.com

sportadapte38.fr

Loisirs  
**Sport Adapté**

## INFOS Séjour Destination spectacle : du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018

### Au programme

- Cirque : jonglage, équilibre, acrobatie.
- Acrosport : pyramides humaines, figures à plusieurs.
- Percussions proposées par un intervenant extérieur.
- Danse africaine proposée par un intervenant extérieur.
- Randonnée pédestre

Toutes ces activités seront adaptées aux capacités de chaque participant. Un petit spectacle sera composé par le groupe et réalisé le dernier jour.

Le séjour et les activités sportives seront encadrés par Elise Leybros, professionnelle en Activité Physique Adaptée et deux autres intervenants en APA.

Le CDSA 38 se réserve le droit de modifier le programme des activités selon les conditions météorologiques et les besoins du groupe.

Le lieu de rendez-vous se fera sur le parking de la Maison des Sports à Eybens le lundi 29 octobre à 8h30 pour le départ et le vendredi 2 novembre à 17h30 pour le retour.



### Hébergement

L'hébergement se fait en pension complète au Centre Les Portes de l'Ardèche à Meyras (Ardèche).

## INFOS Inscription

### Inscription

**Documents à fournir :**

- **Fiche d'inscription «Destination Spectacle»**

- **Dossier sportif 2018-2019 ou renouvellement dossier sportif 2018-2019** : ce dossier sera valable pour toutes les inscriptions 2018-2019. Il comprend les renseignements Licence Sport Adapté (demande de licence si besoin), les renseignements médicaux...

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 19 octobre 2018 dans la limite des places disponibles et traitées dans leur ordre d'arrivée, par courrier, dossier complet et règlement versé au CDSA 38.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter : emilie.cdsa38@gmail.com ou 04.76.26.63.82.

### Tarifs et règlements

**Sont compris dans le prix du séjour :**

- Hébergement en pension complète,
- Transport,
- Frais d'organisation,
- Frais d'encadrement sportif
- Animations, activités collectives, visites, activités physiques proposées par l'équipe d'encadrement, locations du matériel nécessaire aux activités.

### **Ne sont pas compris dans le prix du séjour :**

- La prise de licence et d'assurance,
- Les achats personnels, ainsi que toutes dépenses liées à des activités non prévues au programme,
- Les frais médicaux, ils pourront être avancés mais seront refacturés.

### **Règlement du séjour :**

Le séjour doit être intégralement réglé lors de l'inscription.

Les règlements doivent être effectués à l'ordre du CDSA 38 par chèque (bancaire ou postal), par virement bancaire ou par Chèques Vacances ANCV.

## **Désistement/Annulation**

Le CDSA 38 se réserve le droit d'annuler le séjour si le nombre de participants s'avère insuffisant.

Toute annulation du participant après inscription devra être signalée par écrit (courrier postal ou mail) et entraînera la perception de frais d'annulation :

- du jour de l'inscription au 8ème jour avant le début du séjour : aucun frais ne sera retenu,
- du 7ème jour à l'avant veille du début du séjour : 25% du montant total sera retenu.
- de l'avant veille au début du séjour : 50% du montant total sera retenu.

## **Aides Financières**

### **Nous acceptons :**

Pour le règlement du séjour :

- les chèques ANCV,

Pour la prise de licence :

- Pour les 10-15 ans : le «Pass'sport» du Pack'rentree donne une réduction de 15 € (Info sur isere.fr),
- Pour les 15-25 ans : Le Pass'Région donne une réduction de 30 € sur l'adhésion à un club sportif (Infos sur jeunes.auvergnhonealpes.fr).

### **Les organismes suivants peuvent accorder des aides couvrant une partie des frais du séjour :**

(se renseigner directement auprès d'eux) :

- Demande de participation financière auprès de la MDA : demande de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) au titre des aides spécifiques ou exceptionnelles ou au titre des aides pour les surcoûts liés au transport. S'y prendre très à l'avance, les délais de réponses sont longs,
- Les mutuelles,
- Services Sociaux : DDSCS,
- Les communes et CCAS,
- Les comités d'entreprises : les structures employant plus de 50 salariés peuvent prendre en charge une partie ou la totalité d'un séjour,
- La CPAM dispose d'un fonds de secours exceptionnel (dans les cas de situation financière très difficile),
- Les caisses de retraite,
- Associations diverses (Secours populaires, Secours catholique...).

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription.

## **Droit à l'image**

Les parents ou représentants légaux des personnes accueillies sur le séjour autorisent le CDSA 38 à utiliser gracieusement photos ou films où figure la personne dans le cadre des activités des séjours sportifs pour utilisation dans les brochures ou sur le site Internet de l'Association. Si vous ne souhaitez pas que le CDSA 38 utilise photos et films de la personne, joindre une lettre au dossier d'inscription le mentionnant.

## **Loi informatique et libertés**

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, n°78/17 du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.



# DESTINATION SPECTACLE

29 octobre au 2 novembre 2018

**CDSA 38**

7 Rue de l'Industrie 38 327 EYBENS Cedex

Tel. : 04.76.26.63.82 / Mobile : 06.33.54.79.55

E-mail : emilie.cdsa38@gmail.com

sportadapte38.fr

*Loisirs*  
**Sport Adapté**

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Age** : .....

**Dossier sportif 2018-2019 :**

- Renouvellement dossier sportif (un dossier a été établi en 2016-2017 ou 2017-2018)
- Nouveau dossier sportif 2017-2018 (pas de dossier établi de 2016-2017 ou 2017-2018)

Désignation	Prix indicatif	Prix à payer
Séjour <b>DESTINATION SPECTACLE</b> du 29 octobre au 2 novembre 2018	570,00 €	.....
<b>TOTAL</b> à payer lors de l'inscription		= .....

Cadre réservé au CDSA 38 N° de Facture :